

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CRICQ CHALOSSE
REUNION DU MERCREDI 23 AOÛT 2017 à 20h30

Convocation du 17 Août 2017

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération pour la création d'un emploi temporaire de secrétaire de Mairie,**
- **Délibération pour la création d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie,**
- **Décision modificative de crédit**
- **Questions diverses**

PRESENTS : LABORDE Aimée, DUFAU Alain, BATS Rosine, DUPOUY José, DUFAU Fabien, GAVELLE Sandrine, DANDIEU Jean-Charles, DUPLANTIER Nicolas, THIBAUDEAU Nadine, , LASSALLE Rémi, COMMARRIEU Jean-Michel, GAULIN Olivier.

EXCUSÉS: DUFAU Thierry

PROCURATION : - LABORDE Sylvie pour Aimée LABORDE

Secrétaire de séance : Monsieur DUFAU Fabien

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour.
(Accepté par l'ensemble des Elus)

- A) Ajout de la délibération pour la location de Licence IV
- B) Ajout délibération création emploi pour accroissement temporaire d'activité

20h41: DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte rendu de la séance précédente par Monsieur LASSALLE Rémi, et la signature par les membres du conseil municipal présents.

- A) La Mairie loue la licence IV à la SCCA. Il convient de prendre une délibération pour fixer le tarif pour l'année 2016. Le conseil municipal fixe ce tarif à 5 700€.

VOTE : **13 POUR** A l'unanimité.

- B) Le contrat d'Elisa VEYNE touchant à sa fin le 31 Août 2017, la création d'un emploi pour un accroissement temporaire d'activité de 15 heures par semaine est nécessaire afin d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

VOTE : **13 POUR** A l'unanimité

1/ Délibération pour la création d'un emploi temporaire de secrétaire de Mairie

Elisa Veyne a remplacé Emmanuelle Corby depuis le 3 juillet 2017. Cette dernière quitte ses fonctions au 31 Août 2017. Une délibération pour la création d'un emploi temporaire de secrétaire de mairie est prise pour régulariser ce contrat.

VOTE : 13 POUR A l'unanimité.

2/ Délibération pour la création d'un emploi permanent de secrétaire de Mairie,

Compte tenu du départ d'Elisa VEYNE, cette délibération n'est plus nécessaire.

VOTE : 13 POUR A l'unanimité

3/ Décision modificative de crédit

Nous avons oublié de budgétiser le contrat JVS sur le poste d'investissement.

Le conseil municipal décide de procéder comme suit :

- article 2112 : - 1500 €
- article 2151 : + 1500 €

VOTE : 13 POUR A l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

20 Ans de la Banda : La Cricqueña fêtera ses 20 ans le 9 septembre 2017. A cette occasion, un banquet gaulois est organisé et la contribution des employés municipaux pour l'aide à la logistique est souhaitée.

ACCA : Suite à la démission de l'intégralité du bureau, un nouveau bureau est en place.

Aménagement du bourg : Les travaux reprennent semaine 35 (rue principale)

.....

22h22: LA SEANCE EST LEVEE.